



La BRED accompagne les entreprises pour faire face aux impacts conjoncturels."

ÉRIC MONTAGNE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Malgré la guerre en Ukraine et une augmentation de l'inflation de 5,8% en août 2022⁽¹⁾, qui alimentent un scénario où le ralentissement de l'économie est désormais tangible, certains indicateurs économiques affichent une bonne résistance.

Pour l'heure, grâce aux transformations menées au niveau de leurs modes de production et de distribution et aux réserves de trésorerie opérées pendant la pandémie, les entreprises maintiennent et poursuivent leurs investissements tout en favorisant les embauches.

Par ailleurs, en faisant voter la loi pour la protection du pouvoir d'achat d'un montant de 64 milliards d'euros, le gouvernement a pris des mesures d'urgence qui visent à pallier la hausse des prix permettant de maintenir la consommation.

Pour les dirigeants d'entreprise, les points d'attention deviennent plus nombreux. Après la hausse des coûts de production et l'évolution du cours des matières premières et de l'énergie, la revalorisation salariale est un élément à prendre en compte pour conserver les talents et permettre de maintenir durablement la dynamique initiée post-Covid.

À la BRED, votre conseiller commercial vous accompagne pour faire face à ces risques.

Il saura vous apporter les meilleures solutions en termes de couverture de taux et de change et vous proposer les solutions d'épargne salariale les plus adaptées pour fidéliser vos collaborateurs.

(1) Évolution sur 12 mois glissants

Épargne salariale

UN OUTIL DE FIDÉLISATION ET DE PERFORMANCE POUR LES ENTREPRISES



La crise sanitaire et le développement du télétravail ont transformé le lien social entre les entreprises et les collaborateurs. Ce phénomène est amplifié par le contexte économique actuel qui provoque un durcissement de la compétitivité.

Tout en bénéficiant d'un cadre réglementaire favorable, **l'épargne salariale est un outil pour attirer des nouveaux talents et fidéliser les collaborateurs.**

De récentes mesures gouvernementales renforcent encore ses avantages.

La loi PACTE a permis de réduire le montant du forfait social et même de l'exonérer pour certaines entreprises⁽²⁾.

Parue au Journal officiel le 17/08/2022, la loi portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, permet également :

- de **mettre en place un accord d'intéressement** par décision unilatérale de l'employeur pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- de **renouveler le versement de la prime de partage de valeur** pour les entreprises ayant mis en place un dispositif d'intéressement et de participation⁽³⁾ ;
- de **pouvoir débloquer jusqu'à 10 000 €⁽⁴⁾**, sans prélèvements sociaux, des sommes issues de la participation et de l'intéressement pour l'achat de biens et services.

(2) Pour les entreprises de moins de 50 salariés et pour celles de moins de 250 salariés qui ont des contrats d'intéressement. (3) Dans la limite de 6 000 euros par bénéficiaire et jusqu'au 31/12/2023. (4) Déblocage de 10 000€ maximum, en une seule fois, jusqu'au 31/12/2022, de sommes issues de la participation et de l'intéressement versées sur un PEE/PEI/PEG uniquement.



POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ VOTRE RESPONSABLE COMMERCIAL.

Virements instantanés

UNE GESTION AU PLUS JUSTE DE VOTRE TRÉSORERIE



Pour plus de simplicité dans vos règlements et un suivi de votre trésorerie au plus juste, la BRED vous propose **une solution complète de paiements instantanés** ⁽⁵⁾. Cette solution vous permet **d'émettre des fichiers d'opérations de virements instantanés** (salaires, fournisseurs,...), et d'accéder à des **services complémentaires** tels que le recyclage automatique en SCT des opérations rejetées ⁽⁶⁾, la gestion des opérations échéancées ou la globalisation des rejets.

Votre responsable commercial et nos experts Flux sont à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de cette offre.

(5) Pour les clients détenant un contrat Ebics TS uniquement. (6) Dans le cas de motifs de rejets bien définis, les opérations de virement instantané contenues dans un fichier, sont recyclées automatiquement en virement SEPA classique (SCT).

Investissements des entreprises

LES BANQUES CONTINUENT D'ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

	Encours des crédits aux entreprises Juin 2022	Évolution des crédits aux entreprises Juin 2022/Juin 2021
PME	542,5 Mds €	4,8%
ETI	338,0 Mds €	1,7%
Grandes Entreprises	172,0 Mds €	5,3%

Les banques ne relâchent pas leurs efforts pour accompagner les entreprises et soutenir leurs investissements. Les crédits accordés aux entreprises en 2022 sont supérieurs aux prévisions d'investissements des entreprises estimées à 1,3%.

Source : Banque de France ; Xerfi Previsis - Conjoncture & Prévisions n°274

Événement

JOURNÉES DÉDIÉES AUX TRÉSORIERIS D'ENTREPRISE

afte

Association Française des Trésoriers d'Entreprise

Nos équipes commerciales et nos experts vous donnent rendez-vous les **15 et 16 novembre 2022** au Palais Brongniart, **stand 49**, pour étudier vos projets et vous apporter des solutions concrètes et personnalisées.

 POUR PLUS D'INFORMATION, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE : WWW.AFTE.COM ⁽⁷⁾

GAGNEZ EN AUTONOMIE ET EN SÉCURITÉ !



Passez à la gestion de vos comptes en ligne grâce à **BREDConnect** ⁽⁷⁾

BRED 
BANQUE POPULAIRE

**RESTONS
CONNECTÉS !**

 BRED.FR - ESPACE ENTREPRISES ⁽⁷⁾

Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle

⁽⁷⁾ Coût de connexion selon votre opérateur

BRED Banque Populaire – Société anonyme coopérative de Banque Populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit au capital de 1 681 431 905,79 euros – 552 091 795 RCS Paris – Siège social : 18, quai de la Rapée - 75604 PARIS Cedex 12 – Ident. TVA FR 09 552 091 795 – Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608.
Impression : IDC, 59910 Bondueux.

